

## VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

### SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2011

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 10 janvier 2011, à 20 h, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, à laquelle sont présents : monsieur le maire Michel Gilbert, madame la conseillère Valéry Lapointe et messieurs les conseillers Fernand Brillant, Jean-Luc Halde, Rémi H. Lair et André Ricard.

Est absent : monsieur le conseiller Guy Boulé.

Madame Estelle Simard, greffier, assiste également à cette séance.

...Monsieur le Maire ouvre la séance.

2011-01

#### RÉSOLUTION

#### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2011

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 10 janvier 2011 soit et est approuvé par ce conseil en ajoutant les points suivants :

- 23.1 Projet Tourisme culturel – appel de projets;
- 23.2 Prolongation du programme PRECO – réfection montée des Trente et réfection place Diamond et rue Montcalm;
- 23.3 Engagement d'un directeur général intérimaire;

Et en retirant le point suivant :

- 6. Amendement à la résolution numéro 2009-322 – remplacement au comité des finances.

**ADOPTÉE**

2011-02

#### RÉSOLUTION

#### PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010 ET EXTRAORDINAIRES DES 13 ET 20 DÉCEMBRE 2010

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que les procès-verbaux des séances ordinaire du 6 décembre 2010 et extraordinaires des 13 et 20 décembre 2010 soient et sont approuvés par ce conseil.

**ADOPTÉE**

Le 10 janvier 2011

2011-03

RÉSOLUTION

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2011-01-A,  
2011-01-B, 2011-01-C ET 2011-01-D, RAPPORT  
DÉPENSES AUTORISÉES ET RAPPORT  
D'EMBAUCHE DE PERSONNEL SURNUMÉRAIRE

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que les bordereaux des comptes à payer numéro 2011-01-A, au montant de 4 492 659,59 \$, numéro 2011-01-B, au montant de 755,95 \$, numéro 2011-01-C, au montant de 489 977,57 \$, et numéro 2011-01-D, au montant de 1 758 442,75 \$, soient et sont approuvés par ce Conseil, tel qu'il appert au certificat du trésorier portant le numéro 2011-01, en date du 5 janvier 2011, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2010 et le rapport d'embauche de personnel surnuméraire pour la période du 28 novembre au 31 décembre 2010.

ADOPTÉE

2011-04

RÉSOLUTION

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2009 –  
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-SAINT-  
HILAIRE

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil approuve les états financiers au 31 décembre 2009 de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire, lesquels sont joints à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2011-05

RÉSOLUTION

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT – MONSIEUR GUY  
BOULÉ

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que monsieur Guy Boulé soit et est nommé maire suppléant pour la période du 20 janvier au 19 avril 2011.

ADOPTÉE

2011-06

RÉSOLUTION

PLAN D'ACTION MUNICIPAL À L'ÉGARD DES  
PERSONNES HANDICAPÉES – OBJECTIFS 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit, en vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et social (L.R.Q., C.E.-20.1), adopter et diffuser annuellement un plan d'action qui identifie les différents obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activité relevant de ses attributions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil approuve le Plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées, Objectifs 2011, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Le 10 janvier 2011

2011-07

**RÉSOLUTION**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – VITESSE SUR LA GRANDE ALLÉE ET AJOUT TRAVERSE PIÉTONS**

CONSIDÉRANT QUE deux résidents de la Grande Allée ont porté à l'attention du comité de la circulation et de la sécurité des problèmes de vitesse, de trafic excessif, du danger pour les enfants qui utilisent le transport scolaire ainsi que pour les résidents (côté pair) qui doivent prendre leur courrier du côté impair de la rue et de la difficulté d'atteindre 90 km/h en sortant de la voie d'accélération depuis le chemin de la Station;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil requière du ministère des Transports du Québec de prolonger la zone de la limite de vitesse de 50 km/h sur la Grande Allée, du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier jusqu'au numéro civique 592, ainsi que l'ajout d'une traverse piétons asphaltée devant le numéro civique 578 de la Grande Allée, laquelle aurait dû être faite dans le cadre de la réfection de la Grande Allée par le ministère au cours de l'été 2010.

**ADOPTÉE**

2011-08

**AVIS DE PRÉSENTATION**

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1074**

Monsieur le conseiller André Ricard donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le règlement numéro 1074, « Règlement déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité », afin de prévoir une délégation au directeur général pour la formation d'un comité de sélection en vue d'adjuger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels en vertu de la Loi sur les cités et villes.

2011-09

**RÉSOLUTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1150 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil adopte le règlement numéro 1150, intitulé : « Règlement relatif aux systèmes d'alarme incendie ».

**ADOPTÉE**

2011-10

**RÉSOLUTION**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 décembre 2010 du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Le 10 janvier 2011

## ADOPTÉE

2011-11

### RÉSOLUTION

### PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RECOMMANDATIONS 2010-235-R, 2010-236-R, 2010-237-R, 2010-238-R, 2010-239-R, 2010-241-R, 2010-242-R DU C.C.U.

CONSIDÉRANT les recommandations numéros 2010-235-R, 2010-236-R, 2010-237-R, 2010-238-R, 2010-239-R, 2010-241-R et 2010-242-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants :

- 2010-235-R : 959 rue des Parulines  
Construction d'un garage attaché à la résidence (annexe A)
- 2010-236-R : 240 rue des Voyageurs  
Implantation du modèle « Tulipe » (annexe B)
- 2010-237-R : 228 rue Villeneuve  
Implantation du modèle « Violette » (annexe C)
- 2010-238-R : 742 Magloire-Laflamme  
Implantation du modèle « Tulipe modifié » (annexe D)
- 2010-239-R : Village de la gare  
Construction des modèles de maisons « Jonquille », « Jacinthe », « Violette » et « Tulipe » (annexe E)
- 2010-241-R : 543-545 Sir-Wilfrid-Laurier  
Installations d'une enseigne de façade et une enseigne sur socle (annexe F)
- 2010-242-R : 778 chemin Ozias-Leduc  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe G)

CONSIDÉRANT que ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve les recommandations 2010-235-R, 2010-236-R, 2010-237-R, 2010-238-R, 2010-239-R, 2010-241-R et 2010-242-R du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2010 du comité consultatif d'urbanisme ainsi que les plans d'implantation et d'intégration architecturale énoncés auxdites recommandations et sujets aux conditions qui y sont formulées, lesquels sont joints à la présente comme annexes A à G pour en faire partie intégrante.

## ADOPTÉE

2011-12

### RÉSOLUTION

### PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RECOMMANDATIONS 2010-232-R, 2010-233-R, 2010-234-R, 2010-243-R ET 2010-244-R DU C.C.U. - REFUS

CONSIDÉRANT les recommandations numéros 2010-232-R, 2010-233-R, 2010-234-R,

Le 10 janvier 2011

2010-243-R et 2010-244-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants :

- 2010-232-R : Rue de la Sucrierie - Village de la gare  
Projet de maisons de ville (annexe A)
- 2010-233-R : 850 B Sir-Wilfrid-Laurier  
Installation d'une enseigne de façade (annexe B)
- 2010-234-R : 550 rue Jolliet  
Agrandissement du Centre sportif Paul-Lemieux (annexe C)
- 2010-243-R : 782 chemin Ozias-Leduc  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe D)
- 2010-244-R : 875 rue des Bernaches  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe E)

CONSIDÉRANT que ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil approuve les recommandations 2010-232-R, 2010-233-R, 2010-234-R, 2010-243-R et 2010-244-R du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2010 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser les P.I.I.A. selon les motifs qui sont formulés auxdites recommandations, lesquelles sont jointes à la présente résolution comme annexes A à E pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

2011-13

**RÉSOLUTION**

**PROGRAMME FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC  
- VOLET 1.3 - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU  
PARC MULTISPORTS OZIAS-LEDUC**

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);

ATTENDU QUE, pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des travaux matériels réalisés avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour ces travaux avant le 31 mars 2011 ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, avant le 12 janvier 2011, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier de réalisation, signé par un ingénieur, qui détaille les travaux à faire jusqu'au 31 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil s'engage à terminer le ou les projets de la liste jointe à la présente résolution

Le 10 janvier 2011

comme annexe « A » pour en faire partie intégrante et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

Que ce conseil s'engage à fournir avec la présente résolution un calendrier de réalisation, signé par un ingénieur, qui détaille les travaux à faire jusqu'au 31 octobre 2011 pour chaque projet de la liste jointe à la présente résolution, lequel calendrier est joint à la présente résolution comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

Que ce conseil s'engage à accepter que les projets n'étant pas dans la liste jointe à la présente résolution seront complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

#### ADOPTÉE

2011-14

#### RÉSOLUTION

#### PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION AU RÈGLEMENT 828-28 – DÉPÔT

Le greffier dépose au conseil le procès-verbal de correction au règlement numéro 828-28, intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2011 » effectué conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil accuse réception du procès-verbal de correction au règlement numéro 828-28 émis par le greffier en date du 4 janvier 2011.

#### ADOPTÉE

2011-15

#### RÉSOLUTION

#### VENTE À L'ENCHÈRE DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX EXCÉDENTAIRES EN 2011 – LES ENCANS RITCHIE BROS.

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil autorise la vente à l'enchère des véhicules et équipements tels qu'identifiés aux listes de mars et septembre 2011 jointes à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que monsieur Sylvain Gagnon, directeur du Service des travaux publics, soit et est autorisé à signer une entente à cet effet avec la firme Les Encans Ritchie Bros.

#### ADOPTÉE

2011-16

#### RÉSOLUTION

#### PROTOCOLE DE MOBILISATION UNIFORMISÉ : ACCIDENTS ROUTIERS

ATTENDU QUE, sur le réseau routier et autoroutier du territoire couvert par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et la Sûreté du Québec, poste de Saint-Mathieu-de-Beloeil, les policiers sont responsables de la coordination des interventions lors d'un accident routier;

ATTENDU QUE, lors d'un accident sur le réseau routier, les pompiers doivent respecter les consignes de sécurité et accomplir les tâches reliées à leur champ d'expertise;

ATTENDU QUE les pompiers doivent notamment sécuriser leur zone de travail, stabiliser le ou les véhicules, procéder à la désincarcération, secourir les victimes, éteindre un incendie, confiner les matières dangereuses, et ce, en collaboration avec le service de police et le service ambulancier présents sur les lieux;

Le 10 janvier 2011

ATTENDU QU'il s'avère essentiel au bon déroulement des interventions qu'un protocole de mobilisation uniformisé des services de sécurité incendie soit adopté par les municipalités des MRC de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu ainsi que les municipalités de Richelieu et de Saint-Mathias-sur-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire adopte le Protocole de mobilisation uniformisé des accidents routiers, lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, soit et est mandaté à signer tout acte ou document donnant effet à la présente, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

2011-17

**RÉSOLUTION**

**ACTE DE SERVITUDE – BELL CANADA**

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil approuve l'acte de servitude entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et Bell Canada, lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

2011-18

**RÉSOLUTION**

**ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES 2011**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées, présentée par le trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil ordonne au greffier, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder, par l'entremise de la firme Paquette & Associés, huissiers de justice, à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires (s'il existe une entente à cet effet), à l'enchère publique, le 17 février 2011, à 10 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Que les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent à l'état dressé par le trésorier, en date du 23 décembre 2010, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Qu'il sera procédé à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉE**

2011-19

**RÉSOLUTION**

**MANDAT PAQUETTE & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE – VENTE POUR TAXES 2011**

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller André Ricard que la firme Paquette et Associés, huissiers de justice, soit et est mandatée afin de vendre à l'enchère publique, en vertu de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaire, les immeubles apparaissant sur l'état dressé par le trésorier, en date du 23 décembre 2010, sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie, devant se tenir le 17 février 2011, à 10 h, à la salle du Conseil

Le 10 janvier 2011

de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

2011-20

RÉSOLUTION

MANDAT VÉRIFICATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ  
- VENTE POUR TAXES 2011

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil mandate Me Nathalie Carrier, notaire, afin de vérifier les titres de propriété des lots apparaissant sur l'état dressé par le trésorier, en date du 23 décembre 2010, le numéro d'inscription des titres de propriété du dernier propriétaire, l'adresse du dernier propriétaire, ainsi que le mode d'acquisition.

ADOPTÉE

2011-21

RÉSOLUTION

MANDAT À UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR ET  
ACQUÉRIR AU NOM DE LA VILLE - VENTE POUR  
TAXES 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil nomme monsieur Carmel Contant, trésorier, ou en son absence la trésorière adjointe, son mandataire en vue d'acquérir pour et au nom de la Ville tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir le 17 février 2011, à 10 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Que le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

Que la mise à prix soit fixée à 1,00 \$.

ADOPTÉE

2011-22

RÉSOLUTION

SOUSSION CONTRAT TP 10-11 - FOURNITURE  
D'ESSENCE ET DE CARBURANT DIESEL - ANNÉE  
2011 - DÉPANNEUR NOÉMY INC. (DÉPANNEUR  
BEAU-SOIR) (ULTRAMAR)

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Dépanneur Noémy inc. (Dépanneur Beau-soir) (Ultramar) pour la fourniture d'essence et de carburant diesel, selon les prix indiqués dans le formulaire de soumission daté du 9 décembre 2010, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante, dans le cadre du contrat TP 10-11, pour la période du 11 janvier au 31 décembre 2011, étant la seule soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Sylvain Gagnon, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 17 décembre 2010.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la

Le 10 janvier 2011

greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

**ADOPTÉE**

2011-23

**RÉSOLUTION**

**PROJET TOURISME CULTUREL – ROUTE DU RICHELIEU – APPEL DE PROJETS – ENTENTE CULTURE MONTÉRÉGIE EST**

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que la Ville de Mont-Saint-Hilaire nomme monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir, de la culture et des communications afin de présenter un appel de projets en tourisme culturel auprès de la Conférence régionale des élus Montérégie Est concernant le projet « Tourisme culturel – Route du Richelieu ».

Que monsieur Pierre Bergeron soit et est mandaté afin de signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

**ADOPTÉE**

2011-24

**RÉSOLUTION**

**PROLONGATION DU PROGRAMME PRECO – RÉFECTION MONTÉE DES TRENTÉ ET RÉFECTION PLACE DIAMOND ET RUE MONTCALM**

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);

ATTENDU QUE, pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, avant le 12 janvier 2011, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil s'engage à terminer le ou les projets de la liste jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011.

Que ce conseil s'engage à fournir avec la présente résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur, pour chaque projet de la liste jointe à la présente résolution, lesquels

Le 10 janvier 2011

calendriers sont joints à la présente résolution comme annexe « B » pour en faire partie intégrante.

Que ce conseil s'engage à accepter que les projets n'étant pas dans la liste jointe à la présente résolution seront complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

**ADOPTÉE**

2011-25

**RÉSOLUTION**

**ENGAGEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
INTÉRIMAIRE – MONSIEUR ANDRÉ CHOLETTE**

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil engage monsieur André Cholette à titre de directeur général intérimaire sur une base contractuelle pour une période indéterminée, au tarif horaire de soixante-quinze dollars (75,00 \$).

**ADOPTÉE**

**...QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Monsieur le conseiller André Ricard enregistre sa dissidence en ce qui concerne le document déposé par monsieur le conseiller Fernand Brillant lors de la séance extraordinaire du conseil du 13 décembre 2010.

Mme Nicole Geoffrion	Document déposé par monsieur le conseiller Fernand Brillant à la séance extraordinaire du conseil du 13 décembre 2010 Comité des finances Dépenses Leadership Procédures Fonctionnaires
Mme Andrée Pinsonneault	Réfection école Sacré-Cœur Protection du patrimoine Patrimoine hilairemontois
Mme Colette Comeau	Histoire Culture Patrimoine Patrimoine hilairemontois Conseil municipal
M. Jean-Guy Nadeau	Budget et urbanisation boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Dépenses budget 2011 et capacité financière des citoyens
M. Fernand Berner	Travaux chemin de la Montagne – automne
M. André Michel	Implication des citoyens et la restauration des biens culturels Restauration école Sacré-Cœur

Le 10 janvier 2011

2011-26

**RÉSOLUTION**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que la présente séance soit et est levée à 21 h 50.

**ADOPTÉE**

---

ESTELLE SIMARD, GREFFIER

---

MICHEL GILBERT, MAIRE